

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 24, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Femmes à la Guerre

Que nos lectrices se rassurent. Il ne s'agit pas, en dépit de leurs revendications et de tout le féminisme aujourd'hui à la mode, de les envoyer se battre à côté de leurs frères, de leurs fiancés ou de leurs maris.

Il s'agit seulement de les répartir en cas de guerre entre les différents hôpitaux des ambulances militaires.

Il existe en France au moins deux sociétés rivales de secours aux blessés. Ces sociétés féminines organisent des conférences et délivrent des diplômes d'ambulancières à leurs membres les plus zélés. Elles ont une existence officielle et le règlement du service de santé en campagne fait mention de leur rôle et des services qu'on peut attendre d'elles.

Les dames qui se préparent ainsi en temps de paix à jouer un rôle utile en temps de guerre, obéissent à des considérations indiscutablement élevées. Nos soldats blessés seraient certainement heureux de voir à leur chevet des personnes compatissantes qui puissent leur rappeler leur mère ou leur sœur. D'autre part, les instructions reçues permettraient assurément à nos ambulancières de donner des soins éclairés.

Toutefois, ici encore il faut éviter l'excès de zèle. Méfions-nous, mesdames, d'élan compromettants pour la défense nationale elle-même. Une pratique déjà assez longue des hôpitaux militaires nous a convaincu qu'il faudrait se garder, en cas de guerre, de l'encombrement, du désordre, du désarroi presque inévitable dans un service aussi important que le service de santé, aussi difficile à organiser dans son ensemble, dès le premier jour qui suivra la déclaration de guerre. Car avec nos moyens de transport ce jour sera assurément celui d'un premier choc meurtrier.

Or, il arrivera fatalement que tout le matériel du service de santé, tout le personnel ne pourront être utilisés au premier moment. Il y aurait grand avantage à laisser à « l'active » toute sa liberté d'action en cette première période. La « réserve », et a fortiori les sociétés auxiliaires, ne devraient intervenir qu'après un commencement d'organisation, déjà plus que rudimentaire.

A notre avis, le vrai rôle des femmes de bonne volonté est bien plutôt de recueillir chez elles les blessés — assurés de recevoir ainsi des soins éclairés — que de pénétrer dans les services hospitaliers de l'armée.

Nos ambulancières agiraient sagement en se concertant à l'avance pour transformer leurs hôtels, leurs maisons confortables, en asiles sains et bien organisés. Cela leur permettrait de ne gêner en rien les mouvements de l'armée, de rester à leur foyer et cependant de coopérer à l'œuvre de défense patriotique.

Georges LOIRÉ

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 mars 1901

M. de Lanéssan dépose un projet accordant 20 croix de chevalier de la Légion d'honneur pour les auteurs de divers actes de sauvetage

récents et notamment pour les sauveteurs du paquebot *la Russie*.

Ce projet est adopté.

La Chambre revient ensuite à la loi sur les associations, on en est toujours à l'article 13.

M. Peschaud propose d'ajouter que les congrégations déjà autorisées avant la promulgation de la loi, seront dispensées de demander l'autorisation pour les établissements non autorisés qu'elles pourraient gérer au moment de cette promulgation.

M. Waldeck-Rousseau combat cette proposition, car dit-il, les congrégations, le lendemain du vote de la loi, devront se pourvoir en vue d'obtenir l'autorisation, par voie de décret pour ceux de leurs établissements qui ne sont pas autorisés; l'autorisation en bloc que demande M. Peschaud irait à l'encontre de la loi.

M. Peschaud retire son amendement.

M. Berry dépose un amendement tendant à soustraire aux obligations de l'article 13, les congrégations dont le patrimoine est consacré aux malades, aux infirmes et aux missions françaises à l'étranger.

Le gouvernement repousse cet amendement car, dit-il, les congrégations ne peuvent être autorisées par un simple décret.

L'amendement de M. Berry est repoussé par 291 voix contre 253.

M. de Beauregard à son tour propose, qu'à l'égard des congrégations de femmes actuellement existantes, l'autorisation soit donnée par décret rendu en conseil d'Etat.

Par 274 voix contre 251, cet amendement est repoussé.

M. Dansette dépose un amendement tendant à ce que le gouvernement puisse autoriser les congrégations qui entretiennent des missions à l'étranger, à avoir en France les maisons nécessaires à l'entretien de ces missions.

Cet amendement est repoussé par 298 voix contre 256.

Le 2^e paragraphe de l'article 13 est adopté.

La Chambre passe à la discussion du 3^e paragraphe de cet article : « la dissolution ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres. »

Un amendement de M. Bertrand est repoussé par 272 voix contre 260.

M. Prache dépose l'amendement suivant :

« Ne pourront exister sans la même autorisation les associations francs-maçonniennes connues sous les dénominations de loges, chapitres, conseils philosophiques, suprême conseil, fédérations ou obédiences et toutes associations qui imposent à leurs membres, sous menace de peines disciplinaires, l'obligation du secret et la soumission à leurs décisions et direction. »

M. Prache prononce un long discours contre la franc-maçonnerie, et comme il n'est pas prêt de terminer, la suite est remise au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 20 Mars 1901

M. Mesureur préside.

La Chambre continue la discussion de la loi sur les associations. C'est M. Prache qui occupe la tribune et termine son discours commencé mardi contre les francs-maçons. Il demande que des garanties soient prises contre ce « danger public » qu'est la franc-maçonnerie.

MM. Holtz, Lasies, Ribot déclarent qu'ils voteront contre l'amendement de M. Prache, qui enfin le retire. M. Viviani reprend à son tour cet amendement qu'il fait repousser par 319 voix contre 3.

L'ensemble de l'article 13 est mis aux voix et adopté par 311 voix contre 232.

La Chambre commence la discussion de l'article 14 : « Nul n'est admis à diriger soit directement, soit par personnes interposées un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, § 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation. »

M. Aynard demande la suppression de cet article, car, dit-il, la loi sur les associations tend à la mort des congrégations et à un vaste coup de filet donné sur toute l'action religieuse.

M. Aynard parle longuement au milieu des interruptions de toutes sortes.

M. Massé défend l'article 14, qui, dit-il, est indispensable dans une loi comme celle qu'on discute en ce moment.

Sénat

Séance du 19 mars 1901

Le Sénat discute le projet relatif à la contribution des patentes.

Sur l'article 10 M. César Duval développe cet amendement : « Lorsqu'il s'agit d'individus transportant et livrant des marchandises pour le compte des marchands ou de fabricants, établis à l'étranger, ils seront traités, relativement à la patente, sur le même pied que les Français le seraient chez les nations étrangères. »

Après un assez long débat, et sur quelques déclarations favorables que lui fait le ministre du commerce, M. César Duval finit par retirer son amendement.

On passe à un autre amendement de MM. Bernard et Piot, portant que l'impôt-patente sera réduit suivant le nombre des enfants qu'auront les chefs de famille soumis à cet impôt.

M. Bernard soutient longuement cet amendement, qui fait, on le voit, partie du système imaginé par M. Piot, le brave sénateur si vivement préoccupé de repeupler la France.

M. Gauthier, rapporteur, reconnaît l'intérêt de la question, mais déclare que de pareilles réductions consenties à propos de l'impôt des patentes seraient dangereuses pour le Trésor.

M. Bernard insiste. Mais le commissaire du gouvernement présente de nouvelles objections à propos de son amendement.

Enfin l'amendement Piot est adopté après pointage par 125 voix contre 118. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, et la séance est levée.

CHIQUENAUDES

Quand on a une casquette.....

Ma foi il a eu raison, ce contribuable qui vient de poursuivre devant les tribunaux la compagnie du Métropolitain et s'est fait accorder quelques dommages-intérêts. Connaissez-vous les faits ?

Les voici :

Un voyageur descend de voiture à la station de Marbeuf et s'apprête à sortir de la gare. Un employé l'apostrophe violemment : *Votre nom ! Votre... ! Stupéfaction et refus du voyageur.*

Un deuxième, un troisième employé accourent et somment énergiquement notre homme de décliner son état civil. La foule s'amasse, se tord de rire, cependant que le susdit voyageur proteste, prétend ne se faire connaître que devant le commissaire de police et interdit tout procès-verbal avant l'intervention de ce magistrat. Celui-ci arrive et emmène tout le monde au poste où l'on s'explique. Là, les employés du Métropolitain s'aperçoivent qu'ils ont commis une erreur de physionomie.

Mais le voyageur n'était ni Machin, ni Chose, ni vous, ni moi. C'était un ingénieur de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ; et, comme il avait quelque surface, il poursuivit la compagnie qui s'est vue, ces jours derniers, condamnée à des dommages-intérêts ainsi qu'à l'affichage du jugement dans la gare de Marbeuf.

Eh bien, je vais plus loin. Je demande cet affichage partout où les contribuables sont susceptibles de se trouver en contact avec des fonctionnaires. Le fonctionnaire, quel qu'il soit, apparaît trop souvent grincheux, hargneux ; il reçoit le contribuable à la façon d'un chien dans un jeu de quilles ; on ne sait jamais si son chocolat l'a brûlé ou si sa femme lui a fait la « scène » classique que je vous souhaite d'ignorer.

Bref il est plutôt rébarbatif et, pour ma part, j'aime mieux recevoir sur le dos une gibolette de mars que de rechercher, parmi

le labyrinthe d'un ministère ou de l'hôtel-de-ville, un rond-de-cuir qui m'enverra promener ou me fera m'adresser à vingt-cinq guichets successifs.

Mais lorsque l'habillement du fonctionnaire se complique d'une casquette à visière ou de quelque galon c'est bien autre chose. Oh ! alors ! c'est arrivé. Notre homme se croit investi de je ne sais quel pouvoir suprême qui le porte à considérer ceux qui le payent avec le dédain que vous savez. Il acquiert une mentalité spéciale ; et l'étude psychologique qu'on en pourrait faire ne serait pas sans intérêt.

Si jamais vous entreprenez cette besogne, prévenez-moi ; je n'oublierai pas de vous présenter les employés de la gare de Marbeuf.

Ce sont des modèles du genre.

RENÉ MAILLY.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

La commission de l'impôt sur le revenu a décidé d'ajourner l'examen du projet de M. Caillaux, dont elle est saisie, et de se borner à proposer à la Chambre l'établissement d'un impôt de statistique sur le revenu global « qui permettrait de faire — suivant l'expression de M. Merlou, rapporteur — l'inventaire des revenus possédés par les contribuables, de leur appliquer les dispositions essentielles de l'impôt classique sur le revenu, de recueillir tous les renseignements nécessaires à son perfectionnement, et aux solutions de l'avenir. »

Ce serait, en un mot, une expérience qui servirait à la future législature pour élaborer un projet définitif.

M. Merlou a fait approuver aujourd'hui par la commission son rapport et le texte du projet de loi qui en forme la conclusion.

Ce projet maintient les quatre contributions directes, et établit l'impôt de statistique comme impôt de superposition. Cet impôt sur le revenu est assis sur l'ensemble des revenus annuels de toute nature du contribuable.

Le taux est 0,40 pour 1.000 du revenu imposable. Dans le revenu de tout contribuable soumis à l'impôt, il est fait déduction d'une fraction de revenu de 1.250 fr. qui est exempte de tout droit.

La fraction de revenu comprise entre 1.250 et 2.500 n'est taxée qu'à raison de 0,10 pour 1.000 ; entre 2.500 et 5.000, 0,15 ; entre 5.000 et 10.000, 0,20 ; entre 10.000 et 25.000, 0,25 ; entre 25.000 et 50.000, 0,30 ; entre 50.000 et 100.000, 0,35.

Le droit plein de 0,40 pour 1.000 n'est perçu que pour la fraction de revenu supérieure à 100.000 fr.

La déclaration annuelle est imposée au contribuable pour la fixation de ses revenus.

EN CHINE

Une note aux journaux fait remarquer que l'entretien de l'ambassadeur d'Angleterre avec le comte Lansdorf, ministre des affaires étrangères de Russie, publié dans une dépêche, communiquée au Parlement anglais, a eu lieu le 6 février et que les assurances qui y étaient données se réfèrent évidemment à un accord signé entre les représentants de la Russie et de la Chine le 22 novembre dernier.

La nouvelle convention sino-russe est postérieure étant arrivée à Pékin le 23 février. En raison de cette note, il est bon de rap-

pellier les assurances faites par le comte Lansdorf, dans l'entrevue du 6 février.

« Aucune convention, aucun accord avec le gouvernement central de la Chine ou d'un caractère permanent, a dit le comte Lansdorf à l'ambassadeur anglais, n'a été conclu en ce qui concerne la Mandchourie et l'Empereur n'a nullement l'intention de s'écarter de l'assurance qu'il a publiquement donnée que la Mandchourie retournerait sous son ancienne forme à l'Empereur chinois dès que les circonstances le permettraient.

» La Russie se trouve dans la même situation en ce qui concerne la fixation d'une date définitive pour l'évacuation de la Mandchourie, que ses alliées pour l'évacuation de Pékin et de la province du Petchili. »

L'Excommunication de Tolstoï

La lettre suivante, vient d'être adressée par la comtesse Sophie Andréevna Tolstoï au haut-procureur du saint-synode, K. P. Podiédonostsev et aux métropolitains, à propos de l'excommunication prononcée par le saint-synode contre le comte Léon Nicolaïévitch Tolstoï :

Moscou, 26 février/11 mars 1901

J'ai lu dans les journaux la sentence synodale qui excommunique mon mari, le comte Léon Nicolaïévitch Tolstoï. Cette excommunication, contresignée des pasteurs de l'Eglise, ne saurait me laisser insensible.

Mon indignation et ma douleur sont immenses.

Non pas que de ce document résulte la mort spirituelle de mon mari : c'est là affaire à Dieu, non aux hommes. Au point de vue religieux, la vie de l'âme demeure un mystère impénétrable à chacun ; et cette vie, grâce au ciel, ne relève d'aucun pouvoir.

Mais, quand je vois cette excommunication prononcée par l'Eglise à laquelle j'appartiens et jamais ne cessai d'appartenir ; que le Christ a établie afin qu'elle consacre, au nom de Dieu, chacun des actes les plus solennels de la vie de l'homme : naissance, mariage, la mort ; dont la mission est de proclamer la loi de charité, la loi de pardon, l'amour de nos ennemis et de ceux qui nous haïssent ; qui doit à tous ses prières ; — alors je ne comprends plus.

Cette excommunication provoquera non l'adhésion, mais l'indignation des hommes, et vaudra à Léon Nicolaïévitch surcroît d'amour et de sympathie. Nous recevons déjà l'expression de ces sentiments, et, de tous les pays du monde, elle ne cessera de longtemps de nous parvenir.

Comment d'un mot, ne pas dire aussi la douleur que m'a faite une autre mesure insensée prise récemment : l'ordre secret par lequel le saint-synode interdit aux prêtres, en cas de décès de Léon Nicolaïévitch, de l'enterrer à l'église ?

Qui donc veut-on frapper ? Le mort, la dépouille insensible de l'homme, ou ses proches, les croyants qui l'entourent ? Si c'est une menace, à qui s'adresse-t-elle, et que vise-t-on ?

Croit-on vraiment que je ne trouverais pas, pour célébrer le service funèbre de mon mari et prier pour lui à l'église, un bon prêtre insoucieux des hommes en face du vrai Dieu d'amour, ou un mauvais prêtre qu'une offre d'argent mettrait à ma discrétion ?

Mais cela même n'est pas nécessaire. L'Eglise, pour moi, est quelque chose d'abstrait, et je ne lui reconnais d'autres ministres que

ceux-là qui comprennent ce qu'elle est réellement.

S'il fallait croire que l'Eglise n'est que l'assemblée des hommes qui, dans leur malice, n'hésitent pas à violer le plus haut commandement du Christ, la loi d'amour, il y a longtemps que nous en serions sortis, nous tous qui sommes ses fidèles et gardons ses lois.

Et les renégats ne sont point ceux qui s'égarent à la recherche de la vérité, mais ceux qui, placés par leur orgueil même à la tête de l'Eglise, et infidèles à la loi d'amour, d'humilité, de miséricorde, ont fait œuvre de bourreaux spirituels. Dieu sera indulgent à ceux qui, même en dehors de l'Eglise, ont vécu de la vie d'humilité, de renoncement aux biens de ce monde, d'amour et de dévouement ; son pardon leur est mieux assuré qu'à ceux dont la mitre et les décorations sont constellées de pierres, mais qui frappent et retranchent — mauvais bergers — de l'Eglise dont ils sont les pasteurs.

L'hypocrisie aurait beau jeu à dénaturer mes paroles. Mais la bonne foi ne se trompe pas sur les vraies intentions des gens.

Comtesse Sophie Tolstoï

INFORMATIONS

Suppression d'impôt

Le bruit court qu'on travaille beaucoup, en ce moment, au ministère des finances, à la question de la suppression de tout impôt sur les allumettes. Un projet dans ce sens serait incorporé dans le budget de 1902.

L'impôt sur les pianos

L'impôt sur les pianos gagne peu à peu du terrain. Déjà quelques municipalités à court de ressources pour remplacer les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, avaient imposé les pianos jusqu'ici partout indemnes. D'autres suivent. Voici la commune de Nouzon (Ardennes), qui compte sur 250 fr. par an à raison de 10 fr. par piano ou harmonium ; voici Saint-Germain-en-Laye, qui demande à la Chambre de pouvoir en retirer 2,400 fr. par an. A 6 fr. que sera la taxe, cela indique pour cette ville 400 pianos.

Les bureaux de tabac

M. Albert Gallot vient de déposer son rapport sur la proposition de loi de M. Léo Meillet, remplaçant les concessions de bureaux de tabac par la mise en adjudication de ces bureaux. Le rapport conclut à l'adoption de cette proposition.

Les grèves

Les grèves continuent à Marseille, et des désordres très graves ont lieu tous les jours. Hier, au nombre de 2,000, les grévistes ont assailli les patrouilles de gendarmes et de soldats à coups de pierres.

Deux gendarmes ont été très grièvement blessés, ainsi que plusieurs soldats.

Une véritable panique s'est emparée de la population de Marseille ; la plupart des magasins sont fermés.

Les mesures d'ordre sont doublées.

Le travail des cantonniers

M. Lucien Cornet, député de l'Yonne, déposera incessamment sur le bureau de la Chambre un projet de loi, proposant l'augmentation des salaires pour les cantonniers et réglant les heures et les conditions du travail.

L'Extension du Réseau Téléphonique

M. Mougeot vient de faire mettre à l'étude un projet d'établissement d'un nouveau réseau téléphonique, reliant entre elles et avec Marseille toutes les villes importantes du littoral méditerranéen.

D'autre part une ligne directe unirait Marseille à Paris, qui, dès lors, serait en communication par cette ville avec Cannes, Menton et tout le littoral.

La Chambre de commerce de Paris a décidé de contribuer aux frais d'installation de la ligne de Paris à Marseille pour une somme de 150.000 fr.

En Russie

A la suite des récents troubles, de nombreuses arrestations ont eu lieu à Odessa, parmi les étudiants de l'Université. Ces arrestations ont été presque toutes provoquées par la découverte de documents accusateurs au domicile de plusieurs étudiants. La situation est regardée comme très critique dans les cercles universitaires. Le récent appel des professeurs à Moscou pour que les élèves se soumettent avec déférence aux règlements, non seulement n'a obtenu aucun succès, mais a encore provoqué une sorte d'indignation parmi les protestataires, qui affirment que leurs griefs ont une base solide.

A St-Petersbourg, des désordres également ont lieu, motivés par l'excommunication du grand écrivain Tolstoï.

Des bagarres violentes éclatent à tous moments entre la foule, la police et l'armée.

Il y a un grand nombre de victimes et de nombreuses arrestations ont été opérées.

Les Eclipses de 1901

On annonce cette année, que les amateurs et observateurs de céphénomènes du ciel seront servis à souhait. Il y aura quatre éclipses, deux de lune et deux de soleil. Les premières seront visibles le 3 mai et le 27 octobre, à moins que l'état de l'atmosphère ne s'y oppose. Les secondes nous sont promises, l'une totale pour le 18 mai, l'autre annulaire pour le 11 novembre. Cette dernière sera visible en Europe, en Asie, dans l'Afrique centrale, et partiellement à Paris.

Les ouvriers mineurs

Les ouvriers des deux sexes occupés à extraire des entrailles de la terre les produits que la civilisation a rendus indispensables aux hommes : charbon, pétrole, pierres et métaux précieux, sont au nombre de 4 millions 355,200, soit à peu près la population de Londres. Voici comment se répartissent les principaux pays, selon les contingents des travailleurs qu'ils four-

nissent aux mines : Royaume-Uni, 875,603 ; Allemagne, 498,509 ; Etats-Unis, 444,578 ; Indes, 310,888 ; Ceylan, 310,210 ; France, 292,711 ; Russie 239,435 ; Autriche-Hongrie, 219,227 ; Belgique, 160,150 ; Japon, 118,517 ; République africaine, 100,006. L'année dernière, la production minière la plus élevée a été celle des Etats-Unis, qui a atteint 3,586 millions de francs ; le Royaume-Uni a produit pour 1,925 millions ; l'Allemagne pour 750 millions ; la France pour 650 millions ; le Transvaal pour 425 millions ; la Belgique pour 300 millions ; l'Autriche pour 275 millions, et le Canada, dont les gisements sont encore bien peu exploités, pour 260 millions de francs.

Sauvée des Eaux

Elle est lamentable, l'histoire d'Héloïse Règle, ouvrière fleuriste. Cette malheureuse fille, âgée de vingt-neuf ans, qui habitait chez ses parents, s'était laissée séduire par le fils d'un voisin. Pendant de longs mois elle parvint à dissimuler sa grossesse aux yeux de tous, mais, il y a quinze jours, il lui fut impossible de cacher davantage son secret, et son père la chassa.

Héloïse Règle alla louer une petite chambre dans un hôtel, rue des Ecoffes. Elle s'adressa au père de l'enfant qu'elle portait dans son sein et le supplia de lui venir en aide. Ce fut en vain. Le séducteur fit la sourde oreille. Alors l'ouvrière fleuriste désespérée, à bout de ressources, résolut de mourir. Hier, elle se rendit sur le pont Notre-Dame, enjamba le parapet et se jeta à l'eau.

Deux marinières, témoins de sa tentative, sautèrent dans un canot et la ramenèrent évanouie, sur le quai.

Pendant qu'on lui prodiguait des soins, elle fut prise des douleurs de l'enfantement et mit au monde un gros bébé, dont les cris témoignaient qu'il ne demandait qu'à vivre. La mère et l'enfant ont été transportés à la maternité. Les parents d'Héloïse Règle, prévenus de l'acte désespéré de leur fille, sont accourus à son chevet, apportant leur pardon.

Mort tragique au Val-de-Grâce

Un caporal de la 2^e section des ouvriers d'administration, Marie-Daniel Videla, qui dernièrement était entré à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, où il était soigné pour une pneumonie, est mort mardi matin, à neuf heures, dans des circonstances particulièrement tragiques.

Bien que son état ne fut relativement pas grave, le caporal s'abandonnait au désespoir, et à ses sombres crises succédaient un abattement profond et une tristesse que ses camarades cherchaient en vain à dissiper.

Mardi, il s'était montré plus lugubre que d'habitude, ne répondant que par des monosyllabes aux questions et plaisanteries que ses voisins de lit lui adressaient. Vers neuf heures, profitant d'un moment où l'attention générale était portée ailleurs, il saisit un ca-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 52

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

Le bois est là, sur notre gauche ; en remontant encore un peu, nous pouvons y pénétrer par le bout opposé à celui où ils se trouvent. Entrons-y et tâchons de les retrouver.

— Et alors, nous tomberons dessus, et nous délivrerons le chef.

Hussein réfléchissait. Ce n'était pas dans ses habitudes et l'enfantement était laborieux.

— Non, proféra-t-il enfin. Ils sont six et nous sommes deux. Nous risquerions de n'être pas les plus forts et alors nous serions tués, et le chef n'aurait plus aucun secours à attendre.

— Mais, Hussein, nous les surprendrions. Nous en coucherions bien deux à terre, avant qu'ils aient pu se défendre, et il n'en resterait plus que quatre.

— Ce serait beaucoup, et l'un des quatre serait capable d'expédier le chef dans le paradis de Mahomet, pour empêcher qu'il ne leur échappât vivant.

— Ces ghiaours seraient bien capables de

cela, en effet... Mais alors, comment comptez-tu t'y prendre ?

— Allah m'a inspiré !...

Kabatchi contempla son camarade avec stupeur. Il lui parut grand de cent coudées. Jamais il n'avait imaginé que le souffle puissant d'Allah pût passer sur le front d'Hussein.

— Allah est grand !

— Oui ! dit Hussein. La pensée qu'il m'a inspirée est celle-ci : nous suivrons les ghiaours à distance, en nous cachant, pour savoir où ils mèneront le chef.

— C'est bien pensé ! approuva kabatchi.

— Quand nous le saurons, l'un de nous restera à proximité pour s'assurer qu'on ne l'entraîne pas ailleurs, durant que l'autre ira prévenir un aga.

— Je comprends.

Tout en parlant, Hussein et Kabatchi avaient accompli le détour qui devait les mener sur la lisière du bois, opposée à celle où se tenaient Empresterios et ses amis.

Les deux Albanais se glissèrent sous les lauriers-roses. Ils avaient la pratique de ces expéditions nocturnes et avançaient rapidement, d'une marche silencieuse, sans heurt et sans chute.

Ils étaient à moitié du bois, quand Kabatchi tendit l'oreille et arrêta son compagnon.

— Ecoute, Hussein.

Hussein arrêta sa respiration et écouta.

— Oui, dit-il, on marche là !

— C'est à la lisière du bois.

— Ce sont eux, peut-être.

— Allons-nous voir, Hussein ?

Pour toute réponse, Hussein obliqua de façon à se rapprocher de l'endroit où se faisait entendre le bruit qui avait frappé l'ouïe de Kabatchi, moins absorbé que son compagnon par un travail cérébral inusité.

Bientôt ils purent voir le groupe formé par le capitaine, Artaki, Antonios et les matelots portant Bakolas comme un corps sans vie.

— Ils l'ont tué, Hussein ! dit Kabatchi.

— Non ! répondit l'Albanais après un moment de silence. S'ils l'avaient tué, ils ne l'emporteraient pas.

— Pourquoi ?

— Parce que son cadavre ne leur serait pas utile, parce que, si nos camarades le voyaient, ils prendraient les armes contre les meurtriers.

— Mais, il y a un manteau sur sa face !

— C'est pour qu'on ne sache pas qui ils ramènent ainsi dans leur camp.

— Ils vont disparaître, Hussein !

— Bon ! ils ne nous apercevront pas ! Nous avancerons et ne les perdrons pas de vue !

Avec une merveilleuse habileté, acquise en vingt années d'une guerre d'embuscades et de surprises, les deux gardes du corps de Gogos se glissèrent sur les pas des Grecs et entrèrent dans le camp, presque immédiatement derrière eux. Là, ils se confondirent dans le nombre de quelques curieux qui s'étaient levés sur le passage d'Empresterios et de ses compagnons.

Ils les virent entrer sous la tente du capitaine et rôdèrent quelques temps aux alentours.

— Faut-il aller prévenir l'aga ? demanda Kabatchi.

— Non ! fit Hussein. Attendons d'être certains qu'ils le gardent ici. S'ils l'emporteraient ailleurs, tu ne saurais plus où me retrouver... Un homme sort, tu vois ! Où va-t-il ?... Suis-le, Kabatchi !

Kabatchi fila sur les talons d'Antonios qui se rendait auprès de Mavrocordato. Antonios reparut bientôt après, et Kabatchi, derrière lui, précédant le général de quelques pas.

— Eh bien ? demanda Hussein.

— Il est allé chez le général.

— Le voici le général ! Tais-toi !

Mavrocordato passait à côté des Albanais qui se détournèrent avec indifférence. Le général ne les remarqua pas et s'introduisit sous la tente d'Empresterios.

— Ventre Mahom ! fit Hussein, à mi-voix. C'est le général qui a fait enlever notre chef.

— Ce n'est pas possible, Hussein !

— Les chiens l'auraient-ils prévenu, sans cela ? dis, Kabatchi !

— Mais alors, il ne voudra pas qu'on le reprenne ; il faudra se battre.

— On se battra, Kabatchi. Aussi bien de fidèles musulmans ne devaient-ils pas marcher côte à côte avec des ghiaours !

Qu'est-ce que ça fait, Hussein, pourvu qu'on se batte et qu'on ait de bonnes prises !

— Kabatchi, il va falloir que tu courres trouver l'aga. Maintenant, je crois bien qu'ils ne le transporteront pas ailleurs ! Va !

(A suivre.)

nif dissimulé sous son oreiller, et par trois fois en plongeant la lame dans sa poitrine. Atteint au cœur, il expirait une heure plus tard, malgré tous les soins pressés qui lui furent aussitôt prodigués.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'amendement de M. Alicot, à l'article 13 de la loi sur les associations, amendement ainsi conçu : « à l'égard des congrégations existant au moment de la promulgation de la présente loi, l'autorisation sera accordée par décret rendu en Conseil d'Etat », les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Contre : M. Vival.
Pour : MM. Lachize et Rey.
Cet amendement, repoussé par la commission et le gouvernement, n'a pas été adopté.

CAHORS

L'Excommunication de Tolstoï

Nous publions plus haut une admirable lettre écrite par la comtesse Tolstoï aux métropolitains de l'Eglise Russe, au sujet de l'excommunication prononcée contre le comte Léon Tolstoï.

Nos lecteurs ne liront pas sans émotion cette éloquente protestation.

Il ne serait pas sans intérêt de rappeler, à cette occasion, certaine décision récente du clergé de Cahors qui souleva d'indignation la population de notre ville. Mais nos lecteurs feront d'eux-mêmes, le rapprochement qui s'impose et en tireront d'édifiantes conclusions.

Fêtes de charité de la Mi-Carême

PROGRAMME

Dimanche 24 mars 1901

A 2 h. 1/2 : réunion des chars et des masques cours Vaxis.

De 3 à 5 h. : grand corso carnavalesque, avec le gracieux concours de la musique l'Avenir Cadurcien, sur le boulevard Gambetta.

Grande bataille de confetti

Cascade de serpents

A 9 h. 1/2 du soir, grand bal paré, masqué et travesti au théâtre municipal de Cahors. Prix d'entrée 1 fr.

N. B. — Le comité des fêtes a l'honneur de rappeler à MM. les négociants que les chars-reclame seront admis au corso carnavalesque.

Conservation des fûts

Extrait de la causerie de M. Cahier (lundi 18 mars)

Les altérations que peuvent subir les fûts sont de deux sortes : 1° Le fût est gâté par les moisissures ou a contenu du vin atteint de maladie, piqué, tourné, éventé, amer etc; 2° Il a une mauvaise odeur; goût de bois, de rhum, d'absinthe etc.

Pour désinfecter les fûts qui contiennent les microbes des maladies du vin, ou des moisissures, on emploie divers procédés : le flambage de la barrique, l'étuvage à la vapeur, le lavage à l'acide sulfurique ou vitriol, le chlore.

Pour enlever les mauvaises odeurs on recourt au lavage au savon mou de potasse ou mieux à l'usage du chlore.

Précautions dans l'emploi de l'acide sulfurique. — L'étendre à 10 fois son volume avec de l'eau, en versant peu à peu et en agitant le liquide, l'acide sulfurique dans l'eau. Eviter d'en répandre sur les mains et les habits. Ne pas laisser le liquide à la portée des enfants. Quand on a lavé une barrique à l'acide sulfurique, il faut la rincer au lait de chaux d'abord pour neutraliser l'acide, puis à l'eau froide.

Désinfection au chlore. — Pour un hectolitre de capacité prendre :

- 1° Sel de cuisine 15 gr.
- 2° Bioxyde de manganèse en poudre 100 gr.
- 3° Acide sulfurique ordinaire 25 gr.
- 4° Eau bouillante 1/2 litre.

On jette ces matières dans la barrique de manière à les réunir au même endroit. On secoue légèrement pour mélanger et faciliter le dégagement du chlore, on bonde et l'on attend 24 heures

Débonder avec précaution, rincer successivement le fût avec un peu d'acide sulfurique étendu d'eau, à l'eau de chaux puis à l'eau fraîche afin d'enlever l'odeur de chlore qui pourrait persister après la désinfection.

Barriques moisies. — Deux sortes de moisissures : la blanche et la jaune, celle-ci pénètre profondément dans le bois.

Pour enlever les moisissures blanches, râcler d'abord les douves, laver avec l'acide sulfurique au 1/10 puis à l'eau de chaux et à l'eau froide.

Un fût atteint de moisissures jaunes ne peut être restauré que par un flambage énergique et assez prolongé.

Goût de bois. — Ne disparaît complètement que par un traitement de chlore.

Fût piqué. — 1° Le rincer au lait de chaux.

2° Lavage à l'eau pendant 4 jours.

3° Epuration à la soude caustique, 100 gr. dans 5 litres d'eau bouillante. Laisser 8 heures.

4° Rincer plusieurs fois à l'eau fraîche.

Conservation des cuves. — Pour éviter la moisissure des cuves dans les caves humides brosser vigoureusement après le décuillage, sécher la cuve avec un fourneau, la badigeonner au lait de chaux, sécher de nouveau. A l'époque de la vendange faire 3 lavages : 1° à l'eau fraîche pour enlever la plus grande partie de chaux, 2° à l'acide sulfurique au 1/10, 3° plusieurs fois à l'eau fraîche.

Tribunal correctionnel

AUDIENCE DU JEUDI 21 MARS 1900

Rixe. — Les nommés Décremps et Bouchet, voituriers, eurent il y a quelque temps une discussion au cours de laquelle des coups furent échangés.

Bouchet reçut quelques petites blessures ce qui valut à Décremps, une condamnation à 30 fr. d'amende.

Toutefois, le Tribunal tenant compte de la parfaite honorabilité des deux rivaux, fait à Décremps application de la loi Bérenger.

Contrebande. — La femme Rose Vidal, épouse Buffet, de Sénailiac, inculpée de contrebande de tabac et d'allumettes, est condamnée à 100 fr. d'amende.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 MARS 1901.

Allegro militaire, Eilenberg
Le Pré aux Clercs (Ou*), Hérol
La Nuit (valse), Métra
François les Bas Bleus (fantaisie) Bernicat
Marche du Prophète, Meyerbeer

De 3 à 4 heures. (Allées Fénélon)

Chien perdu

Il a été perdu un chien de chasse, poil ras noir café, poitrail blanc, le bout de la queue et des quatre pattes blanc. Le chien répond au nom de Elach.

Prière de le ramener ou de le signaler à M. Cahier, professeur à l'Ecole normale de Cahors. Il y aura récompense.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
20 Merc.	+ 11	+ 5	750	Couvert, Beau.
21 Jeudi	+ 2	+ 2	754.5	

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Très beau.
D^r HERBEAU.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Concert renvoyé. — La commission de la Société orphéonique l'Union fraternelle, qui devait offrir à ses membres honoraires un concert le samedi 30 mars courant, renvoie à une date ultérieure, pour cause de maladie de son sympathique chef, M. Delmas, le concert déjà annoncé mais qui n'est que remis.

Attaque nocturne. — Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, M. Cabanes, propriétaire à Salviac, revenant de Dégagnac, fut attaqué sur la route par deux individus qui lui demandèrent « la bourse ou la vie ».

M. Cabanes put se dégager et tira un coup de fusil sur ses agresseurs dont l'un a dû être atteint. La nuit étant très obscure, M. Cabanes n'a pu dévisager les malfaiteurs, mais il a vu néanmoins qu'ils étaient vêtus d'un paletot et coiffés de casquettes.

On croit que ce sont des individus étrangers au pays.

La gendarmerie de Salviac, prévenue immédiatement, a ouvert une enquête sur cette

affaire, et elle parcourt le pays pour tâcher de découvrir les coupables.

Espérons que ses louables efforts seront couronnés de succès.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. —

Audience du 18 mars — Le 27 février dernier, les employés des tabacs de notre ville faisaient une perquisition au domicile du nommé Pierre Estieux, âgé de 52 ans, se disant maçon, demeurant à Gibault, commune de Peyrignac, et découvraient 22 kilogrammes 500 de tabac en feuilles, deux machines à hacher le tabac, et des bois préparés pour la fabrication des allumettes de contrebande.

Estieux est poursuivi pour détention de tabac de contrebande et de bois propres à fabriquer les allumettes de fraude.

Sur la demande du prévenu, le tribunal renvoie la continuation des débats et le prononcé du jugement à mercredi prochain.

Jean Conillet, âgé de 70 ans, né à Loubressac, domicilié à Sarrazac, inculpé de vol d'un gilet et d'une serpette, au préjudice d'un propriétaire de Vayrac, et de tentative de vol d'une chemise, est condamné à dix jours de prison et aux dépens.

Conillet avait déjà subi une condamnation antérieure à la prison pour vol.

Ces deux affaires étaient seules inscrites au rôle de l'audience de ce jour.

Echo de la foire. — Le jour de notre dernière foire, le nommé V..., cultivateur à Prouillac près Gourdon, a perdu ou a été allégué de son porte-monnaie contenant la jolie somme de 280 francs.

Quoi qu'il en soit, cette perte ou ce vol peuvent avoir les conséquences les plus cruelles pour ce pauvre homme.

VAYRAC. — Aux hommes de la classe 1859 et 1860. — Les hommes des classes de 1859 et 1860 du canton de Vayrac sont priés de se rendre à la mairie de Vayrac, le dimanche 24 courant, à deux heures très précises du soir, pour recevoir une communication très importante qui leur sera faite par M. Adrien Mazeyrac, négociant à Vayrac.

Chez nos voisins

RODEZ (Aveyron). — Une chute de vingt mètres. — Un employé de la compagnie du chemin de fer adécouvert, mardi matin, sur la voie, entre les stations de Marcillac et de Noces, le cadavre d'un vieillard inconnu.

Toute présomption de crime paraissant devoir être écartée, le parquet de Rodez charge la gendarmerie de faire une enquête.

Le cadavre est celui d'un propriétaire de Roque, près Marcillac, nommé Laporte, âgé de 78 ans. M. Laporte était venu la veille, à la foire de Rodez, et reparti par le train de 6 h. 2 le même soir, il descendit à Marcillac.

Là il se serait trompé de route, dans l'obscurité, et, sa mauvaise vue aidant, il serait parvenu jusqu'au bord d'une tranchée, qui ne mesure pas moins de 20 mètres de profondeur.

Ici on ne peut faire que des suppositions : un faux pas aura sans doute précipité dans le vide le malheureux vieillard, qui devait trouver la mort dans cette horrible chute.

BULLETIN FINANCIER

L'amélioration dans les dispositions du marché que nous constatons hier, s'est maintenue facilement et si les cours n'ont pas progressé de nouveau, il faut l'attribuer à la faiblesse du marché des mines Sud-Africaines, sur lequel ont pesé des ventes assez importantes.

Nos rentes sont fermes sans changement. Le 3 0/0 à 101,40; le 3 1/2 0/0 à 102,70 et l'amortissable à 100,50.

La Banque de France est à 3.795. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 578; le Crédit Foncier à 664; le Crédit Lyonnais en nouvelle hausse s'avance à 1.076; la Société Générale à 619.

Parmi les chemins français, le Lyon est à 1.750 et le Nord à 2.230.

Le Suez clôture à 3.688.

Pas de changement dans la tenue des fonds étrangers. L'Extérieure cote 72,55; l'Italien 95,55; le Portugais à 24,95.

Le Russe 4 0/0 consolidé s'est négocié à 102,35 et le 3 0/0 1891, à 87.

Le Turc D clôture à 23,70 et la Banque Ottomane à 548.

Les JOUES REPRENENT DES COULEURS,

L'Appétit est retrouvé et la santé chasse la maladie.



Enfant LAROCHE

Quand vous verrez le rose venir aux joues de votre enfant, quand vous verrez cet enfant ramené à une santé vigoureuse après avoir été faible et malade, vous remercirez votre heureuse étoile qu'il y ait... mais pardon! laissez quelqu'un d'autre raconter pour nous notre histoire.

Golbey (Vosges), le 13 juillet 1899. Messieurs, je me fais un devoir de vous faire connaître le grand service qui nous a été rendu par votre bienfaitante Emulsion Scott.

Notre petite fille âgée alors de quatre mois ne voulait plus accepter de lait pas plus que d'autres aliments, elle dépérissait chaque jour d'une façon inquiétante, et nous ne savions plus qu'essayer.

Cette enfant était en outre incommodée par des croûtes qui lui couvraient presque totalement la figure et la tête, lui causant de terribles démangeaisons.

J'eus l'idée d'essayer votre Emulsion Scott, et bien m'en prit, car dès les premiers jours, ma fillette mangeait avec appétit. Les croûtes ne tardèrent pas à disparaître et aujourd'hui, grâce à votre excellente Emulsion Scott, mon enfant est en parfaite santé.

Agréer, Messieurs, l'expression de ma reconnaissance. M. Laroche.

Nous n'exagérons pas du tout quand nous affirmons positivement qu'il est extrêmement douteux que la lettre précédente eût été écrite si M. Laroche n'avait pas donné à son enfant la véritable Emulsion Scott qui toujours porte notre marque sur l'enveloppe de chaque flacon. Nous n'avons pas ici la place pour expliquer comment il se fait qu'on n'a pas trouvé de remède remplaçant cette préparation; il est un fait certain, cependant, qu'aucun autre remède ne prendra sa place. La meilleure preuve de son efficacité dans les maladies des enfants et aussi des adultes, c'est que la santé revient toujours quand on en prend. Les enfants sont tout simplement transformés par son emploi. Leur appétit est augmenté, les organes digestifs ramenés à la santé; et leurs joues roses, leurs corps potelés disent l'histoire des propriétés bienfaitantes de cette admirable préparation.



Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et C^{ie}, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama etc.); — Escompte et Encaissement de coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissement d'effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

58 bureaux à Paris et dans la banlieue, 285 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVIII

CIGARETTE CONDOTTIÈRE

Il lui était reconnaissant, mais malgré lui, il restait froid devant elle; malgré lui, la vie, que cette petite main qu'il tenait dans la sienne avait sauvée avec tant de légèreté, en faisait la main d'un camarade à serrer en signe d'alliance, mais n'en ferait jamais la main d'une maîtresse à porter sur ses lèvres et à presser sur son cœur.

L'instinct rapide et infailible de Cigarette, lui fit sentir vivement cette différence, et sur-le-champ, car elle s'était trouvée trop souvent en face de la vraie passion pour ne pas la reconnaître au moindre signe, et ce signe n'apparut pas.

La rougeur disparut de son visage, elle grinça des dents et dégagea la bride que retenait Cecil.

— Portez votre reconnaissance là-bas, auprès de votre grande dame! Elle aime les belles paroles, elle, et moi je m'en moque. Je n'ai pas plus fait pour vous que ce que j'ai fait vingt fois pour mes spahis. Demandez-

leur combien j'en ai abattu de ma propre main!

Un instant après elle partit comme un vrai siroco; un tourbillon de poussière masqua sa fuite pendant qu'elle s'éloignait au grand galop dans la direction d'Alger.

— Il y a en elle du chat et de la tigresse, — pensa Cecil en s'asseyant sur un tas de pierres pour monter sa garde auprès de l'Arabe mort.

Non qu'il fût hostile à la nature généreuse de la petite Enfant du Drapeau, ni insensible au courage qui faisait battre si intrépidement son poulx, ou à la grâce pittoresque et piquante qui accompagnait ses actions les plus exiravagantes; mais pour lui, elle n'avait aucun des charmes de son sexe.

Il la considérait plutôt comme un jeune soldat que comme une jeune fille. Elle l'amusaient comme un jeune garçon fantasque, spirituel, espiègle, audacieux aurait pu l'amuser; elle n'avait pas pour lui d'autre intérêt.

Jusqu'à-là il lui avait accordé une très médiocre attention; une valse, un cigare, une plaisanterie en passant, c'était là tout ce qu'il avait offert à la petite lionne des spahis, et le sentiment le plus profond qu'elle eût jamais éveillé chez lui n'était qu'une compassion involontaire... une compassion pour cette fleur qui fleurissait sur un sol souillé et sous les rameaux empoisonnés des vices sans frein.

Une fleur aux couleurs brillantes, nourrie par le soleil, toute couverte encore de la rosée de la jeunesse, s'entr'ouvrant à peine, dans toute sa beauté primitive, et déjà souil-

lée et corrompue par le sol même d'où elle sortait, condamnée à être emportée par le temps, sans parfum et décolorée par le torrent rapide et malfaisant de ce vaste et noir courant de vice sur lequel elle surnageait avec tant d'insouciance.

Mais bientôt ses pensées s'éloignèrent d'elle avant même que le bruit des fers du cheval eût cessé de se faire entendre.

— A quel personnage de ma vie d'autrefois peut-elle bien ressembler? — se demandait-il en rêvant.

Les yeux pensifs et hautains de la princesse, d'un bleu si profond, lui revenaient à la mémoire et non pas la brune et mignonne figure qui, si peu d'instant auparavant, était tout près de la sienne.

Pendant ce temps, montée sur le vaillant cheval gris de Cecil, Cigarette avait franchi l'espace comme un véritable chasseur.

Elle était rompue à la selle et aurait monté un poulain sauvage du désert sans bride et sans étriers, balançant son corps souple, tantôt un pied, tantôt l'autre, sur le cou nu de l'animal, avec une adresse qui aurait laissé loin derrière elle le talent des meilleures héroïnes des manèges et des hippodromes.

D'une manière moins fantastique, mais toujours avec la même vitesse, elle pénétra dans la ville, en écartant à droite et à gauche tout ce qu'elle rencontrait et se rendit tout droit au campement des chasseurs.

Au moment où elle serrait les rênes, elle aperçut la personne même qu'elle cherchait et lui fit signe de venir à elle avec la même

insouciance qu'elle aurait hélé un simple conscrit.

— Holà! — cria-t-elle en l'apercevant. Cigarette jouissait dans l'armée de très grands privilèges; elle se serait adressée en langue verte à l'Empereur lui-même si elle l'avait rencontré.

— Adjudant Virefiau, je suis venue vous raconter une bonne histoire pour votre rapport. Votre brigadier... le beau Victor, vous savez, a été attaqué par quatre chiens d'Arabes, ivres morts. Il s'est admirablement défendu, mais il ne pouvait que parer et non frapper, parce qu'il sait combien les règlements sont stricts sur la manière de traiter ces scélérats... même quand ils vous assassinent, sacrebleu! Il s'est conduit d'une façon splendide. C'est moi qui vous le dis. Et il a mis tant de patience à se défendre contre ces chiens qu'il n'aurait pas voulu le quitter de peur qu'on n'accusât un passant de ce meurtre... c'est pour cela que je suis venue vous dire la chose et vous prier d'envoyer une corvée pour rapporter le corps de ce chacal. Ah! c'est un beau soldat que votre Bel-à-Voir! Pourquoi ne lui donnez-vous pas un galon de plus? Diantre! Ce n'est pas digne de la France de le laisser brigadier.

Virefiau l'avait écoutée attentivement.

(A suivre).

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2295 du 23 mars 1901.

GRAVURES. — Paris: La mi-carême, à Paris. — Scènes diverses. — Le nouveau champ de courses de Saint-Cloud. — La grande tribune. — Le pesage. — Le pari-mutuel, etc.

Théâtre Illustré: Porte Saint-Martin: Quo Vadis? Bouffes: Les travaux d'Hercule.

Portraits: l'affaire Buffet-Déroulède: les adversaires et leurs témoins. — MM. Paul de Cassagnac. — de Ramel. — Le D^r Devillers. — Maurice Barrès. — M. de Rodays et M. Boni de Castellane. — Le capitaine Joualland. — Alger: Départ des pèlerins musulmans pour la Mecque: Sur le boulevard. — Pendant l'embarquement.

Départements: Pau: la statue de Gélyotte. — La Roche-sur-Yon: Le monument Villebois-Mareuil. — Chalais-Meudon: L'école aérostatique.

Beaux-Arts: Tableau de M. Mirallès-Darmanin: Un accident

Suisse: Lausanne: M. Déroulède et ses amis, près de l'hôtel du château.

Angleterre: Portsmouth: Embarquement du duc de Cornouailles.

Portraits (Nécrologie): M^{me} Stern (Sophie Croizette). — M. Bogoliéboff, ministre de Russie.

TEXTE. — Chroniques: Courrier de Paris, par Philippe Maquet; Théâtres, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissard; * L'école de Chalais-Meudon, par le lieutenant Z.; Départ des pèlerins pour la Mecque, par X.; * Variétés: Un assassin de Napoléon, par G. Lenôtre;

Explication des gravures, Echechs, Rébus, Revue comique, Les courses, par Archiduc, Le Sport, par A. Wimille, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine, Roman: La Tour dorée, par Gustave Toudouze, illustrations de Simont.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 21 mars 1901.

V^{me} Nacla: Chronique. — E. Mathieu-d'Auriac: Faux départ. — Daniel Lesueur: Justice de femme (suite). — Henry Kistmaeckers: La Baronne des Saules. — Pierre Sales: Le secret du blessé. (suite). — Jules Mary: Soldats des Alpes (suite). — Jean Rolland: L'œil d'or (suite). — V^{me} Nacla: Tirelire et Bas de laine (suite).

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. Sommaire — du n^o 16 — du 21 mars 1901.

Les babouches de Baba-Hassain, par H. Balesta. — Fin contre fin, par Tante Nicole. — Coin de Provence, par Eymet. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — La bicyclette de ma tante, par G. S. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc.

Illustrations de J. Geoffroy, A. Daguet, P. Scopette; Edouard Zier, J. Atché.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et départements: six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie

d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du Samedi 30 Mars au 8 Avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilom. au moins et réciproquement aux conditions suivantes:

Réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de famille en plus de deux; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 8 Mai.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 27 Mars au 6 Avril 1901, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe du Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Semaine Sainte à Séville
Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 1^{er} au 6 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ; ils

donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition, de payer, en outre du prix ci-dessus le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours Prix des Billets: 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)